

FRANCE – Procès de Dax

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/11/2006

Le 20 novembre 2006, les deux syndicalistes de la Confédération paysanne accusés d'avoir participé au fauchage de Magescq (Landes) ont été condamnés par le tribunal de Dax à des peines de trois mois (Philippe Guichard) et six mois de prison (Jean Pierre Leroy) avec sursis et 3000 euro d'amende. Ils ont toujours nié avoir participé à ce fauchage (cf. Inf'OGM n°79, [FRANCE - Procès de Dax](#)).

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-proces-de-dax-2/